



CHU DE REIMS

STAGE ERASMUS

Font partie du CDRI = Collège de Direction des Relations Internationales :

Caroline JOLY – Directeur IFSI
Josette LELIEVRE - Cadre Supérieur de Santé et pilote du CDRI
Marie-Laure ALLEMAND - Cadre de Santé
Armelle ANDRE - Cadre de Santé
Catie BEALE - Cadre de Santé
Patricia DESCARRIER - Cadre de Santé
Delphine PATTE – Cadre de Santé
Marie-Pierre LAISNEY – Cadre de Santé
Delphine DESOUTTER – Cadre de Santé
Nathalie SARRAZIN – Cadre de Santé



CHU DE REIMS

ERASMUS +

Le programme Erasmus (EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students) est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers a obtenu sa première charte ; la Charte Erasmus + pour l'enseignement supérieur, en octobre 2017.

La charte Erasmus 2021 /2027 a été validée.

Elle permettra donc aux étudiants infirmiers de l'IFSI du CHU de REIMS d'accéder à des structures de l'union européenne (en mobilité sortante) et /ou à l'IFSI d'accueillir des étudiants infirmiers (en mobilité entrante).



Erasmus+

ERASMUS +

Groupe	Pays de destination	Mobilité de stage*
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	420 € à 520 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	370 € à 470 €
G3	L'ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	320 € à 420 €

***Subvention pour 30 jours.**

1 mois = 30 jours > L'étudiant doit effectuer un stage de 60 jours (week-ends inclus)

ERASMUS + vous permet de réaliser un stage professionnel à l'étranger avec un allègement de vos finances...

Tarifs indicatifs (Années 2017-2021)

Objectifs institutionnels

Les **objectifs** sont de :

- S'inscrire dans une démarche projet
- S'ouvrir à d'autres cultures et favoriser le respect interculturel
- Partager des compétences et la culture des soins infirmiers
- Se former, s'enrichir mutuellement
- Partager des analyses de pratiques/situations
- Favoriser sa réflexivité et son questionnement
- Améliorer ses pratiques professionnelles
- S'adapter à un autre système de santé
- Apprendre à communiquer et à progresser dans une autre langue.

Les conditions préalables

- Obtention des 120 ECTS
- Validation de votre formateur référent pédagogique
- Pas de mesure disciplinaire à l'IFSI

Les conditions préalables

- Le pays choisi est politiquement stable et ne présente pas de risque sanitaire. (Informations : « sécurité – conseils aux voyageurs » du pays sur le site du Ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr>)
- Vous ne devez pas vous mettre en difficulté financière
- Parler une des langues du pays d'accueil

Comment faire votre demande ?

A l'IFSI de REIMS, nous avons fait le choix de vous permettre cette mobilité vers l'étranger lors de votre Stage de Projet Professionnel, avec parfois quelques ajustements de planning.

Constitution du dossier

- Vous devez rédiger **une lettre de motivation** et un **CV** (les deux documents sont à télécharger sur www.europass.cedefop.europa.eu) puis les transmettre au pilote du CDRI

Puis présenter :

- Le pays (situation géographique, histoire, situation politique,...)
- Les éléments culturels (langue(s), habitudes de vie...)
- Le système de santé, les maladies prévalentes...
- La formation infirmière dans le pays d'accueil

Constitution du dossier

Ainsi que :

- Le rôle infirmier dans la structure d'accueil
- Le lieu de stage, adresse, nom du soignant référent
- Votre organisation du stage (motivations, objectifs personnels, démarches administratives et en lien avec la santé, adresse de l'hébergement, contacts, moyens de financement avec budget prévisionnel)

Vous aurez la possibilité de suivre une formation linguistique grâce à une plateforme de formation à distance mise à disposition par ERASMUS + (si pays non francophone)

Validation du projet

- Constitution du dossier : date identique au projet professionnel, soit jusqu'au 15 octobre 2021
- Présentation du projet au CDRI (sous réserve du contexte sanitaire) et envoi par mail au CDRI en novembre 2021
- Validation du projet par le CDRI et le formateur référent de suivi pédagogique au plus tard le 17 décembre 2021

Pendant le stage

Compte rendu hebdomadaire par mail
au formateur référent de suivi
pédagogique et au CDRI.

Après le stage et avant la fin de la formation

- Retour à vos collègues, aux étudiants, élèves et aux équipes pédagogiques IRF
- Votre présentation, qui devra être validée par le CDRI, fera apparaître :
 - Le système sanitaire du pays d'accueil et les conditions de prises en soins
 - La formation infirmière et les conditions de travail des équipes paramédicales locales
 - Les projets IDE développés
 - Votre expérience de stage animée, de photos vidéo et/ou analyse de situations vécues
 - Conseils pratiques liés au retour d'expérience.

L'ESI doit restituer un dossier professionnel sur le plateforme Erasmus pour l'obtention de la fin du financement de son projet.

Ce projet professionnel peut être amené à être publié et/ou faire l'objet d'un article dans le journal interne « Connexion » du CHU de Reims ou le Fil Info IRF.

ENJOY !!

